

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.03.02 Convocation du 21.03.02

Compte rendu affiché 2 avril 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : I. DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Fermeture de Classes.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	28

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, BERRA, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

**Absents représentés :**

M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme MARMONIER par Mme WYMAN - Mme ZULI par Mme GLATARD - Mme DURAND par Mme BOUHEY - Mme LABASOR par M. BELLOT.

**Absent excusé :**

M. FERNANDES.

Madame l'Adjointe déléguée explique que l'Inspection académique du Rhône, après examen des effectifs d'enseignants et d'élèves, propose la fermeture d'une classe à l'Ecole de la Tatière et sollicite l'avis de la commune à cet effet.

Elle rappelle que Neuville-sur-Saône est une commune dont l'habitat, constitué à 37% de logements dits sociaux, impose une attention toute particulière en direction des populations.

Elle dit que la fermeture d'une classe prévue à la Tatière aura pour effet mécanique une augmentation des effectifs dans les autres ce qui, potentiellement, constitue une source supplémentaire de difficultés d'apprentissage. Il est constaté par ailleurs à l'Ecole du Centre une remontée des effectifs qui impose d'ores et déjà d'établir une prévision intégrant cette situation.

Elle explique également que, compte tenu de la proximité des sites des Ecoles du Centre et de la Tatière, il serait peut-être judicieux, en fonction de l'évolution qui se dessine, de ne pas prendre de décisions sur lesquelles il faudrait revenir très rapidement.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les prévisions relatives aux retraits d'emplois de professeurs des écoles ou d'instituteurs dans les écoles publiques de la commune,
- Compte tenu de la situation particulière des écoles primaires de La Tatière et du Centre à Neuville-sur-Saône,
- Emet un **AVIS DEFAVORABLE** à toute fermeture de classe ou retrait d'emploi à l'école de La Tatière.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 28 Mars 2002

LE MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 29 avril 2002

- de la publication le 30 avril 2002

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 avril 2002

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,